

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 14 septembre 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :  
Robert Auclair      Normand Morin      Pierre Brien  
André Rainville      Absent: Louise Côté  
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**21.09.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 14 septembre 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02 après avoir constaté le quorum.

**21.09.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2021**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 17 août 2021.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Comptes fournisseurs.
- 5.2 Procès-verbal du CCU.
- 5.3 Dépôt de lettre et rapport du MAMH.

**6. AVIS DE MOTION**

- 6.1 Modification du règlement 20-710-8.

**7. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 7.1 Subvention aux organismes - Volet IX.
- 7.2 Appui financier et logistique - Paul Bradley.
- 7.3 Approbation révision budgétaire IV - OH Secteur Waterloo.
- 7.4 Approbation révision états financiers 2020 - OH Secteur Waterloo.
- 7.5 Installation de barres-panique à l'aréna.
- 7.6 Remplacement de débitmètre - Usine d'épuration.
- 7.7 Équipement informatique - Aréna.

8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 8.1 Services professionnels - Patinoire extérieure.
  - 8.2 Inspection des bornes incendie.
  - 8.3 Garda World - Surveillance - Aréna.
  
9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Modification de résolution - Contrat Marie-Pier Lachance.
  - 9.2 Autorisation de signature - Promesse de vente et procuration.
  - 9.3 Autorisation de signature - Amendement - Vente de terrain - SIQ.
  - 9.4 Autorisation de signature - Promesse d'achat - Lot 40.
  
10. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Embauche Inspecteur - Adjoint - Joël Chagnon.
  - 10.2 Rémunération du personnel électoral.
  
11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 11.1 PIIA - Enseigne 911 rue Western.
  - 11.2 PIIA - Enseigne 3084 rue Foster.
  - 11.3 PIIA - Affichage 3008 rue Foster.
  - 11.4 PIIA - Affichage 4615 rue Foster.
  - 11.5 PIIA - Surpresseurs.
  - 11.6 PIIA - Construction 1501 rue Nautilus.
  - 11.7 PIIA - Construction 1001 rue Nautiqua.
  - 11.8 PIIA - Construction 113 rue de Bruges.
  - 11.9 PIIA - Construction 125 rue de Bruges.
  
12. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Accréditation Vélo-sympathique.
  - 12.2 Appui - Dôme terrains de tennis.

#### INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

#### PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 13 VARIA
14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 14 septembre 2021.
15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 5 octobre 2021 À 19 HEURES.

#### **Adopté**

**21.09.3**

#### **Questions du public dans la salle**

Aucune question.

**21.09.4**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 17 août 2021**

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance du 17 août 2021 est adopté.

**21.09.5**

#### **Dépôt de documents**

**21.09.5.1**

Comptes fournisseurs.

**21.09.5.2**

Procès-verbal du CCU.

**21.09.5.3**

Dépôt de lettre et rapport du MAMH.

## 21.09.6

### Avis de motion

#### 21.09.6.1

#### **Règlement 21-710-9 sur la revitalisation de certains secteurs.**

M. Normand Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement 20-710-8 sur la revitalisation de certains secteurs en remplaçant la définition de « Taxes foncières »:

« Toutes taxes foncières générales, excluant expressément les taxes d'améliorations locales, les taxes de services, les taxes spéciales imposées à l'évaluation et la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. »

Par la définition:

« Toutes taxes foncières, imposées à l'évaluation, excluant les taxes à l'amélioration locale. »

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil et est déposée pour consultation publique.

## 21.09.7

### Finance et administration

#### 21.09.7.1

#### **Subvention aux organismes – Volet IX.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :

- Club FADOQ de Waterloo:	2 000 \$;
- Cours pour ta vie:	500 \$;
- Rabaska:	750 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les versements des montants précités aux organismes ci-haut mentionnés.

**Adopté**

#### 21.09.7.2

#### **Appui financier et logistique - Paul Bradley.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo affirme son intérêt pour le développement culturel et artistique sur son territoire;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire appuyer la démarche de création de M. Paul Bradley, Contes de caveau.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil s'engage à soutenir la démarche de M. Paul Bradley et à présenter au moins une performance publique, au coût de 300\$.

**Adopté**

### 21.09.7.3

#### **Approbation de la révision budgétaire IV pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.**

ATTENDU QUE La résolution 21.01.18.2 adoptait les prévisions budgétaires 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 100 775 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.04.7.1 adoptait la première révision budgétaire 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 105 025 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.05.8.2 adoptait la seconde révision budgétaire 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 105 687 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.08.7.10 adoptait la troisième révision budgétaire 2021 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 107 313 \$.

ATTENDU QU' Un quatrième budget révisé, approuvé le 2 juillet 2021, a été reçu par la Ville portant sa contribution au montant de 118 410 \$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la révision budgétaire IV du 2 juillet 2021 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo. Le paiement au montant de 11 097 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit laquelle sera payable à la suite de l'approbation des états financiers 2021.

**Adopté**

#### 21.09.7.4

#### **Approbation de la révision des états financiers 2020 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.**

ATTENDU QUE La résolution 20.01.6.3 adoptait les prévisions budgétaires 2020 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 92 414 \$;

ATTENDU QUE La résolution 20.03.8.7 adoptait la première révision budgétaire 2020 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 100 630 \$;

ATTENDU QUE Les états financiers 2020 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville ont été reçus par la Ville le 11 juin 2021 indiquant un déficit pour les immeubles de Waterloo de 1 433 714 \$ portant ainsi la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 143 371 \$;

ATTENDU QUE La Ville a versé à ce jour à l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville la somme de 100 630 \$ un montant de 42 741 \$ reste donc à verser pour l'année financière 2020;

ATTENDU QUE Le montant n'était pas connu au moment de produire les états financiers 2020 de la Ville et le budget 2021.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte les états financiers 2020 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo et autorise le paiement au montant de 42 741 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit à même le surplus non affecté, si requis.

**Adopté**

#### 21.09.7.5

#### **Installation de barres-panique à l'aréna.**

ATTENDU QUE La Ville doit se conformer au code national de prévention des incendies;

ATTENDU QUE La porte vitrée devant la cantine et la porte de sortie d'urgence à l'étage ne sont pas conformes;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Alarma, qui a fait la mise à niveau du système d'alarme incendie, une offre de service pour la fourniture et l'installation de deux barres panique.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Alarma au montant de 8 551.57 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de barres panique sur les deux portes à l'aréna Jacques-Chagnon. La somme nécessaire proviendra du fonds de roulement sur 5 ans.  
**Adopté**

#### 21.09.7.6

#### **Remplacement du débitmètre - Usine d'épuration.**

ATTENDU QUE La Ville a, à son usine d'épuration, un débitmètre pour calculer l'affluent d'eaux usées traitées annuellement;

ATTENDU QUE Ce débitmètre est hors service depuis le 14 août 2021;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une soumission incluant l'installation à Électro.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Électro au montant de 12 643.29 \$, taxes incluses, pour le remplacement du débitmètre incluant la fourniture et l'installation. La provenance des fonds sera prise au fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

#### 21.09.7.7

#### **Équipement informatique - Aréna.**

ATTENDU QUE Certains équipements informatiques ont dû être achetés pour l'aréna et qu'une soumission a été demandée à notre fournisseur;

ATTENDU QUE La soumission de MS Geslam pour un routeur et commutateur est faite en considération d'un montant de 2 115.88 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la facture 105844 de MS Geslam au montant de 2 115.88 \$, taxes incluses. Que ce montant soit assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

#### 21.09.8

#### **Adjudication de contrat**

#### 21.09.8.1

#### **Services professionnels - Patinoire extérieure.**

ATTENDU QUE La Ville désire une patinoire extérieure au parc Robinson, laquelle pourrait servir de surface de pickleball en été;

ATTENDU QUE, Pour aller en appel d'offre et pour obtenir de l'aide financière, la Ville doit déposer des plans;

ATTENDU QUE Pour la conception de ces plans le directeur des travaux publics a demandé à Coté-Jean une offre de service;

ATTENDU QUE Cette offre de service inclut l'estimation, les plans préliminaires et définitifs, les services durant la construction à partir du bureau (si requis) et la réunion de démarrage (si requis aussi).

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de service de Coté-Jean & Associés au montant de 6 668.55 \$, taxes incluses, pour les services énumérés à la soumission 21266 S déposée le 5 juillet 2021. Cette somme sera assumée par le règlement d'emprunt parapluie 2021.

**Adopté**

#### **21.09.8.2**

#### **Inspection des bornes incendie.**

ATTENDU QUE Dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie, la Ville doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE Cette vérification permet de connaître l'efficacité des réseaux et de planifier des moyens palliatifs en approvisionnement en eau pour corriger les faiblesses identifiées;

ATTENDU QUE Pour ce faire, il est souhaitable qu'une inspection régulière des bornes incendie fasse partie de notre programme d'entretien et de vérification de notre réseau;

ATTENDU QUE La firme Aqua Data a déposé une offre de service en ce sens en trois options, l'option # 3 prévoit un programme d'inspection des 256 bornes incendie de 1 an + 4 ans pour un coût unitaire de 27\$ l'unité;

ATTENDU QUE La provenance des fonds sera prise au budget de fonctionnement.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Aqua Data au montant de 7 947.07 \$, taxes incluses, pour l'option #3 de l'inspection des bornes incendie.

Cette recommandation a été rédigée avec des quantités de bornes incendie actuelles sur le territoire de la ville, selon des prix unitaires. Cette résolution permet l'ajout de bornes incendie au coût unitaire pour ce mandat quinquennal.

**Adopté**

### 21.09.8.3

#### **Garda World - Surveillance aréna.**

ATTENDU QUE L'aréna a ouvert ses portes le 7 septembre 2021 pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a implanté, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le passeport vaccinal dans certains établissements de la province, dont l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services pour le contrôle des passeports vaccinaux à l'entrée du bâtiment;

ATTENDU QUE Garda World a répondu à la demande de 51h/semaine à 35.65\$/heure plus 0.65\$/km pour le transport pour 2 jours ou 3 jours semaine;

ATTENDU QUE Nous ignorons le temps que durera la pandémie, le directeur des travaux publics demande au Conseil un montant de 69 435 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais des 31 semaines d'utilisation de l'aréna pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE Ce contrat de services n'est pas un contrat fixe pour l'agence Garda World et que l'horaire peut être modifié selon les besoins de la ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise l'embauche de personnel auprès de Garda World pour contrôler les entrées de l'aréna Jacques-Chagnon. La portion pour 2021 de cette dépense sera assumée par le surplus accumulé, le cas échéant. La portion pour 2022 sera prévue au budget d'opération.

**Adopté**



## **21.09.9**

### **Service du greffe**

#### **21.09.9.1**

#### **Contrat Marie-Pier Lachance – Politique culturelle et patrimoniale.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine pour le développement de sa communauté;

ATTENDU QUE L'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale est l'une des actions identifiées dans le plan stratégique de revitalisation issu de la démarche de consultation 2019-2020 et que la Ville souhaite se doter d'une telle politique;

ATTENDU QUE La Ville veut effectuer le processus menant à la politique culturelle et patrimoniale en concordance avec l'Agenda 21;

ATTENDU QUE La consultante retenue démontre une expertise en développement de politique culturelle et maîtrise l'Agenda 21.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil octroie à Marie-Pier Lachance, consultante, le mandat de développer une politique culturelle et patrimoniale selon l'offre de service déposée le 1<sup>er</sup> mars 2021, au montant de 15 850 \$ répartis en trois versements égaux selon l'offre de services. Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 21.03.7.6.

**Adopté**

#### **21.09.9.2**

#### **Vente de terrain parc industriel Yamaska - Gaumond.**

ATTENDU QUE Des discussions sont intervenues entre les parties afin de trouver une entente relativement à un possible litige;

ATTENDU QUE Gaumond et Fils Inc., représentée par Benoît Gaumond, souhaite se porter acquéreur du lot 4 162 533 du Cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Yamaska;

ATTENDU QUE Suite aux négociations intervenues entre la Ville et M. Gaumond, la Ville accepte de vendre le lot 4 162 533 à Gaumond et Fils Inc., selon les termes de la promesse d'achat et du projet de Transaction-quittance soumis;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 138 138.00 \$, plus les taxes applicables.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la Transaction-quittance, la promesse d'achat du lot 4 162 533 ainsi que tous documents visant la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 4 162 533 du Cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Yamaska, à Gaumond et Fils Inc. pour un montant de 138 138.00 \$, plus les taxes applicables.

Que la présente résolution autorise également l'émission d'une procuration en faveur de M. Gaumond afin de lui permettre de déposer une demande de permis de construction, laquelle pourra être émise après la signature de la promesse d'achat.

**Adoptée**

### 21.09.9.3

#### **Amendement - Vente de terrain à la Société Québécoise des infrastructures.**

ATTENDU QUE La Ville, par sa résolution 16.06.20.1 adoptée le 16 juin 2016, autorisait la signature d'une offre d'achat par la Société Québécoise des infrastructures, d'un terrain pour les nouveaux locaux de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE Le directeur général a reçu de la Société Québécoise des infrastructures un amendement à cette offre d'achat;

ATTENDU QUE Ledit amendement vise l'article 2: Désignation de l'immeuble et l'article 3: Conditions de la vente;

ATTENDU QUE Le lot 6 460 695 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 10 666.5 m<sup>2</sup>, est vendu pour un montant de 114 771 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE La Société Québécoise des infrastructures requiert également une servitude pour l'écoulement des eaux en faveur du lot dominant 6 460 695, et ce sur le lot servant 6 460 696 appartenant au Vendeur.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte l'amendement à l'offre d'achat du lot 6 460 695 et autorise son Maire et son greffier à signer tous les documents nécessaires à cette transaction, laquelle est faite en considération d'un montant de 114 771 \$ plus les taxes applicables.

**Adopté**

#### 21.09.9.4

#### **Promesse d'achat - Parc industriel Horizon - Lot 40.**

ATTENDU QUE 2733-7583 Québec Inc., représentée par messieurs Philippe Corriveau et Francis Blanchard, souhaite se porter acquéreur du lot 6 431 789 du Cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Horizon;

ATTENDU QUE Des négociations ont été tenues et que les parties sont arrivées à une offre d'achat à la satisfaction de tous et qu'une résolution autorisant le Maire, M. Lachapelle et le greffier, M. Verhoef à signer l'ensemble des documents visant cette transaction, doit être adoptée;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 412 419.00 \$, plus les taxes applicables.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer tous documents visant la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 6 431 789 du Cadastre du Québec, dans le parc industriel Horizon à 2733-7583 Québec Inc. pour un montant de 412 419.00 \$, plus taxes.

Que la présente résolution autorise également l'émission d'une procuration en faveur de 2733-7583 Québec Inc. et ses représentants afin de permettre de déposer une demande de permis de construction, laquelle pourra être émise après la signature de la promesse d'achat.

**Adopté**

#### 21.09.10

#### **Ressources humaines**

#### 21.09.10.1

#### **Embauche inspecteur-adjoint.**

ATTENDU QUE Le poste col blanc d'inspecteur municipal adjoint au Service de l'urbanisme, à raison de trente-cinq heures par semaine, était à pourvoir à la suite d'un mouvement de personnel entre départements;

ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 17 au 23 mars 2021 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Un employé à l'interne a signé l'affichage dans les délais prescrits, à savoir monsieur Joël Chagnon;

ATTENDU QUE Monsieur Chagnon a acquis, au fil de ses années de service au sein de la Ville, une expérience pertinente relative au poste.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme, autorise l'embauche de monsieur Joël Chagnon au poste d'inspecteur municipal adjoint permanent à temps plein à raison de trente-cinq heures par semaine à l'échelon 3 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Son embauche à ce poste est rétroactive au lundi 2 août 2021.

**Adopté**

21.09.10.2

### **Rémunération du personnel électoral.**

ATTENDU QUE La rémunération du personnel électoral doit être fixée par résolution du conseil;

ATTENDU QUE Le président d'élection recommande les tarifs suivants et ce, selon les fonds budgétaires disponibles :

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu unanimement :

Que la rémunération du personnel électoral soit telle que ci-après :

- Président d'élection : 4 200\$
- Secrétaire d'élection : 3 200\$
- Adjoint au président : 2 100\$
- Trésorier d'élection : 500\$
- Primo : 300\$/jour

Commission de révision :

- Président : 675\$
- Vice-président : 625\$
- Agent réviseur : 18,50\$/heure

Vote par anticipation et jour du scrutin

- Scrutateur : 19,50\$/heure

Si le scrutateur est rappelé le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 3 heures minimum

Le scrutateur qui participera au vote itinérant 19,50\$/heure  
Substitut : 60\$/jour

- Secrétaire: 18.50\$/heure

Si le secrétaire est rappelé le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 3 heures minimum

Le secrétaire qui participera au vote itinérant : 18.50\$/heure  
Substitut : 60\$/jour

Table de vérification :	
- Président :	17\$/heure
- Chacun des autres membres :	17\$/heure
- Substitut :	60\$/jour
Préposé à l'accueil :	17\$/heure
Tarif aux séances de formation :	40\$
Autres membres du personnel requis :	17\$/heure.

Il est aussi résolu que la présente résolution soit applicable pour tout référendum décrété par le Conseil municipal, à moins d'une résolution contraire.

**Adopté**

**21.09.11**

**Aménagement et urbanisme**

**21.09.11.1**

**PIIA - Enseigne 911 Western.**

ATTENDU QUE Cet affichage pour hébergement touristique sera installé devant la maison, sur un support existant;

ATTENDU QUE L'enseigne a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le gîte est certifié auprès de la CITQ;

ATTENDU QUE L'affiche proposée respecte les objectifs du règlement de zonage en matière d'affichage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet d'installation d'enseigne devant le 911 rue Western.

**Adopté**

**21.09.11.2**

**PIIA - Enseigne 3084 Foster.**

ATTENDU QUE L'entreprise MOMA Studio, atelier de rembourrage, le département d'urbanisme a reçu une demande de permis d'affichage avec du vinyle hydrostatique. Les étiquettes vont contenir le nom de l'entreprise, son activité et numéro de téléphone, et la mention 'sur rendez-vous'. Les informations seront en écriture blanche, dans les fenêtres et sur la porte d'entrée;

ATTENDU QUE L'enseigne a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE L'affichage proposé respecte les objectifs du règlement de zonage en matière d'affichage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU autorise le nouvel  
affichage dans les vitrines au 3084 rue Foster.

**Adopté**

**21.09.11.3**

**PIIA - Enseigne 3008 Foster.**

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté le projet de nouvelle  
enseigne pour le Marchand Chez Duff. Il n'y a  
pas de relief ni d'éclairage pour l'enseigne. Le  
bâtiment est bien en dehors de la zone du  
centre-ville;

ATTENDU QUE La demande de permis a été fait en bonne et  
due forme;

ATTENDU QUE La demande respecte les objectifs du  
règlement de zonage en matière d'affichage;

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu tous les documents  
nécessaires.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet  
d'affichage pour le Marchand chez Duff au 3008 Foster.

**Adopté**

**21.09.11.4**

**PIIA - Affichage Métro 4615 rue Foster.**

ATTENDU QUE, Plans et échantillons à l'appui, M. Robitaille a  
présenté le dossier d'affichage pour le Métro.  
Les plans détaillés pour l'aménagement et  
pour le jardin de pluie viendront plus tard;

ATTENDU QUE L'enseigne a fait l'objet d'une demande de  
permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les membres du CCU y voient un bel ajout à  
la rue Foster;

ATTENDU QUE La demande respecte les objectifs du  
règlement de zonage en matière d'affichage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte l'enseigne  
pour le Métro, Marché Plouffe et la SAQ, tel que présentée.

**Adopté**

21.09.11.5

**PIIA - Surpresseur rue Western et Boul. Horizon.**

ATTENDU QUE Photos, plans d'architecte et échantillons à l'appui, MM. Cournoyer et Robitaille ont présenté les 2 bâtiments prévus pour les surpresseurs d'approvisionnement en eau de la ville. Ce seront des bâtiments en brique éclatée grise de 16 pi X 18 pi. M. Cournoyer a rejoint M. Yves Gagnon au téléphone lors de la réunion pour confirmer que la couverture sera en tôle noire. M. Gagnon sait que le comité souhaite des barrières visuelles (i.e. clôture ou plantation de haie) autour de ces bâtiments;

ATTENDU QUE La demande de permis de construction viendra plus tard.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans et matériaux des bâtiments pour les surpresseurs tel que présentés au CCU.

**Adopté**

21.09.11.6

**PIIA - Construction 1501 Nautilus.**

ATTENDU QUE, Photos et plans a l'appui, M. Robitaille a présenté le projet de construction de nouveaux blocs multifamiliaux de 5 habitations avec rez-de-jardin et garage intégré;

ATTENDU QUE Les travaux ont fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu toutes les informations nécessaires à l'étude du dossier.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de construction au 1501 rue Nautilus, tel que présenté.

**Adopté**

21.09.11.7

**PIIA - Construction 1001 Nautiqua.**

ATTENDU QUE, Photos et plans a l'appui, M. Robitaille a présenté le projet de construction de nouveaux blocs multifamiliaux de 5 habitations avec rez-de-jardin et garage intégré;

ATTENDU QUE Les travaux ont fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu toutes les informations nécessaires à l'étude du dossier.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de construction au 1001 rue Nautiqua, tel que présenté.

**Adopté**

**21.09.11.8**

**PIIA - Construction 113 rue de Bruges.**

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Robitaille a présenté le projet des Entreprises Lachance, pour la construction d'une maison unifamiliale avec garage attaché. Les membres du CCU trouvent que la maison proposée est d'une belle gamme;

ATTENDU QUE La nouvelle construction a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, autorise les plans et matériaux pour la maison au 113 de Bruges par les Entreprises Lachance, tel que présentés.

**Adopté**

**21.09.11.9**

**PIIA - Construction 125 de Bruges.**

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Robitaille a présenté le projet de construction d'une nouvelle maison sur la rue de Bruges, une maison unifamiliale plain-pied;

ATTENDU QUE Le projet de construction a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de nouvelle construction des Entreprises Lachance, tel que présenté.

**Adopté**



21.09.12

**Loisirs et vie communautaire**

21.09.12.1

**Service du greffe – Vélo Sympathique.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, en août 2017, déposé une demande de certification Vélo Sympathique et que cette demande a été reçue favorablement;

ATTENDU QUE Le programme Vélo Sympathique tient sa ronde de demande de renouvellement d'accréditation jusqu'au 8 octobre 2021;

ATTENDU QUE La Ville encourage la culture vélo et le transport actif, par le développement d'un réseau cyclable, d'infrastructures et d'aménagements urbains sécuritaires et de qualité qui répondent aux besoins des usagers citoyens et touristes;

ATTENDU QUE Le programme de certification *VÉLOSYMPATHIQUE* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

ATTENDU QUE La population Waterloise a tout à gagner à voir sa municipalité renouveler son accréditation au mouvement Vélo Sympathique.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise Jessica McMaster à procéder à la démarche pour la ronde de certification visant à ce que Waterloo renouvelle son accréditation au mouvement Vélo Sympathique.

**Adopté**

21.09.12.2

**Appui - Tennis ENRJ - Dôme pour terrains de tennis.**

ATTENDU QUE M. Norman Rothsching, président de Tennis ENRJ, souhaite présenter à Tennis Canada une demande de subvention pour un projet de dôme pour les terrains de tennis;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, M. Rothsching a besoin de l'appui de la Ville pour son projet, puisque les terrains de tennis appartiennent à cette dernière.

En conséquence  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil appuie la demande de subvention de M. Norman Rothsching de Tennis ENRJ auprès de Tennis Canada pour son projet de dôme sur les terrains de tennis.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil  
Période de questions du public.**

M. Rémi Raymond, 15 rue d'Anvers à titre de vice-président du Regroupement du Chambourg Waterloo  
- Demande de brigadier statique au centre de la rue du Brabant.

Paul-Émile Métivier: 250 rue Bellevue  
- Interdiction d'accès à l'aréna aux personnes non-vaccinées;  
- Nombre de personnes autorisées à l'aréna;  
- Démolition des maisonnettes de la rue Bellevue.

**21.09.13**

**Varia**

**21.09.14**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 14 septembre 2021 est levée à 19h48

**21.09.15**

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 5 octobre 2021.

---

Maire

---

Greffier